

COMMUNIQUE PSN + TRUFFLE VENTURE

Le 20 février 2006, les associés fondateurs de la société Gesk, Eric Saiz et Georges Kammermann ainsi que la société Objectif Terres (société contrôlée par Georges Kammermann), ont finalisé, en accord avec l'ensemble des associés de Gesk, un protocole d'accord (le "**Protocole**") avec un groupe d'investisseurs composé majoritairement par des fonds d'investissement Truffle Venture¹ et par la société Magelio Capital (les "**Investisseurs**"), prévoyant notamment le changement de contrôle de Gesk ainsi que la recapitalisation de la société Phone Systems & Network ("**PSN**").

PSN, société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Eurolist compartiment C, est spécialisée dans la fourniture de services de télécommunication.

Gesk détient aujourd'hui 53,60% du capital et des droits de vote de PSN, et de concert avec Eric Saiz, Georges Kammermann et Objectif Terres, 75,57% du capital et des droits de vote de PSN, tel qu'il ressort des tableaux ci-dessous :

Participations dans Gesk au 3 mars 2006 :

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
Eric SAIZ	7 245	36,23	7 245	36,23
Objectif Terres ² (G. Kammermann)	7 244	36,22	7 244	36,22
Silvère BAUDOIN	1 837	9,19	1 837	9,19
Bao PHAM NGOC	1 837	9,19	1 837	9,19
Integrated Global Communication	1 837	9,19	1 837	9,19
TOTAL	20 000	100,00	20 000	100,00

¹ Europe Innovation 2006, Europe Innovation 2003, Europe Innovation 2002, Europe Innovation 2004, Truffle Venture et UFF Innovation 5.

² Sur chaque tableau, signifie la détention par Georges Kammermann et / ou Objectif Terres

Participations dans PSN au 3 mars 2006:

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
GESK	684 141	53,60	684 141	53,60
Eric SAIZ	151 950	11,90	151 950	11,90
Objectif Terres (G. Kammermann)	128 593	10,07	128 593	10,07
Public	106 127	8,32	106 127	8,32
Wittsun SA ³	89 100	6,98	89 100	6,98
L-A Finances ⁴	65.000	5,09	65.000	5,09
Startec Global Communications ⁵	51 537	4,04	51 537	4,04
Ram Mukaunda	1	0,00	1	0,00
Bao Pham Ngo	1	0,00	1	0,00
TOTAL	1 276 450	100,00	1 276 450	100,00

- En application du Protocole, Eric Saiz apportera à Gesk 151 950 actions de PSN représentant 11,90% du capital et des droits de vote de PSN, et Georges Kammermann et Objectif Terres apporteront à Gesk 7 600 actions de la société PSN représentant 0,59% du capital et des droits de vote de PSN.

Il ressort de cette opération d'apport un prix de l'action PSN, par transparence, d'une valeur de 3 euros.

Participations dans Gesk à l'issue de l'augmentation du capital en nature :

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
Eric SAIZ	12 260	48,52	12 260	48,52
Objectif Terres (G. Kammermann)	7 495	29,67	7 495	29,67
Silvère BAUDOIN	1 837	7,27	1 837	7,27
Bao PHAM NGOC	1 837	7,27	1 837	7,27
Integrated Global Communication	1 837	7,27	1 837	7,27
TOTAL	25 266	100,00	25 266	100,00

³ sur la base du franchissement de seuil déclarée le 16 juin 2005 et ayant fait l'objet d'un avis de l'Amf n° 205C1090 en date du 20 juin 2005.

⁴ sur la base du franchissement de seuil déclarée le 5 août 2004 et ayant fait l'objet d'un avis de l'Amf n° 204C0991 en date du 9 août 2004.

⁵ sur la base du franchissement de seuil déclarée le 22 juin 2005 et ayant fait l'objet d'un avis de l'Amf n° 205C1133 en date du 24 juin 2005.

Participations dans PSN à l'issue de l'augmentation du capital en nature :

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
GESK	843 691	66,09	843 691	66,09
Objectif Terres (G. Kammermann)	120 993	9,48	120 993	9,48
Public	106 127	8,32	106 127	8,32
Wittsun SA	89 100	6,98	89 100	6,98
L-A Finances	65.000	5,09	65.000	5,09
Startec Global Communications	51 537	4,04	51 537	4,04
Ram Mukaunda	1	0,00	1	0,00
Bao Pham Ngo	1	0,00	1	0,00
Eric SAIZ	0	0,00	0	0,00
TOTAL	1 276 450	100,00	1 276 450	100,00

- Les Investisseurs procéderont ensuite à l'acquisition de la totalité des actions Gesk détenues par Georges Kammermann et Objectif Terres, pour un montant d'un million d'euros. Il ressort de cette opération un prix de l'action PSN, par transparence, d'une valeur de 3,93 euros.

Dans le cadre de cette transaction, Georges Kammermann et Objectif Terres ont consenti aux Investisseurs une garantie de passif, portant sur la société Gesk. Cette dernière a de même consenti aux Investisseurs une garantie de passif, portant sur la société PSN.

Participations dans Gesk à l'issue de l'acquisition par les Investisseurs des actions de Georges Kammermann et Objectif Terres :

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
Eric SAIZ	12 260	48,52	12 260	48,52
Investisseurs	7 495	29,67	7 495	29,67
Silvère BAUDOIN	1 837	7,27	1 837	7,27
Bao PHAM NGOC	1 837	7,27	1 837	7,27
Integrated Global Communication	1 837	7,27	1 837	7,27
Objectif Terres (G. Kammermann)	0	0,00	0	0,00
TOTAL	25 266	100,00	25 266	100,00

- Enfin, les Investisseurs vont souscrire à une augmentation de capital en numéraire de Gesk pour un montant d'un million d'euros, prime d'émission incluse au titre de laquelle 9.294 actions nouvelles seront créés.

Il ressort de cette opération un prix de l'action PSN, par transparence, d'une valeur de 3,5 euros.

Concomitamment à cette augmentation de capital en numéraire, il est convenu que Gesk procède à une émission d'obligations remboursables en actions PSN réservée aux Investisseurs d'un montant de 2.000.000 d'euros en émettant 400.000 obligations d'une valeur nominale de 5 euros.

Le montant de l'émission pourra être porté à 2.200.000 euros par la création de 40.000 obligations supplémentaires assimilables aux précédentes. Les obligations, portant intérêt au taux de 5% l'an, seront normalement remboursées en actions PSN, entre le 1er octobre 2007 et le 1er janvier 2008 sur la base de la moyenne mobile arithmétique à 50 jours du cours de l'action PSN au jour du remboursement et pour une valeur maximum de l'action PSN de 5 euros ou en numéraire, à la valeur nominale si la moyenne mobile arithmétique à 50 jours du cours de l'action PSN au jour du remboursement est inférieure à 3 euros.

Un remboursement anticipé sera possible en cas d'opération ultérieure entraînant une modification du capital de PSN.

Afin de réaliser les opérations précitées, les associés de Gesk seront réunis en assemblée générale extraordinaire dans le courant du mois de mars 2006.

- A l'issue de ces différentes opérations, les Investisseurs détiendront ensemble 48,57% du capital et des droits de vote de Gesk ; Monsieur Eric Saiz détiendra 35,47% du capital et des droits de vote de Gesk ; les associés minoritaires détiendront 15,96% du capital et des droits de vote de Gesk. Gesk détiendra quant à elle seule 66,09%, et, en y incluant Georges Kammermann, 75,57% du capital et des droits de vote de PSN.

Participations dans Gesk à l'issue des opérations :

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
Investisseurs	16 789	48,57	16 789	48,57
Eric SAIZ	12 260	35,47	12 260	35,47
Silvère BAUDOIN	1 837	5,32	1 837	5,32
Bao PHAM NGOC	1 837	5,32	1 837	5,32
Integrated Global Communication	1 837	5,32	1 837	5,32
Objectif Terres (G. Kammermann)	0	0,00	0	0,00
TOTAL	34 560	100,00	34 560	100,00

Participations dans PSN à l'issue des opérations :

Noms	Nombre		Nombre	
	d'actions	%	de voix	%
GESK	843 691	66,09	843 691	66,09
Objectif Terres (G. Kammermann)	120 993	9,48	120 993	9,48
Public	106 127	8,32	106 127	8,32
Wittsun SA	89 100	6,98	89 100	6,98
L-A Finances	65.000	5,09	65.000	5,09
Startec Global Communications	51 537	4,04	51 537	4,04
Ram Mukaunda	1	0,00	1	0,00
Bao Pham Ngoc	1	0,00	1	0,00
Eric SAIZ	0	0,00	0	0,00
TOTAL	1 276 450	100,00	1 276 450	100,00

- Conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), et en accord avec l'ensemble de ses associés, Gesk déposera à la suite de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital en numéraire, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité du capital de PSN à un prix de 3,93 euros par action, sous réserve de l'accord de l'AMF.
- Parallèlement, les associés de Gesk ont défini leurs relations dans le cadre d'un pacte d'associés signé le 16 janvier 2006, prévoyant les règles de gouvernance de Gesk, de PSN et délimitant les conditions de cessibilité des actions de la société Gesk (le "**Pacte**"). Le Pacte prévoit que Gesk sera présidée par un représentant des Investisseurs et Eric Saiz sera maintenu au poste de directeur général.

Un comité de supervision comprenant le président, le directeur général et un autre représentant des Investisseurs sera mis en place.

Toutes les décisions importantes relatives à la société Gesk devront être préalablement approuvées à la majorité des 2/3 du comité de supervision ou à l'unanimité. Il est convenu de modifier les statuts de Gesk en conséquence lors de l'assemblée générale extraordinaire du mois de mars 2006.

- Comme elle l'avait annoncé en janvier dernier, PSN sera bien en mesure, à l'issue de ces différentes opérations, de proposer à tous ses actionnaires, une augmentation de capital en numéraire d'un montant d'environ 3,5 millions d'euros, prime d'émission incluse, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix de 3 euros par action.

Les organes sociaux de PSN seront également modifiés afin de refléter la nouvelle répartition du capital.

La cotation du titre PSN reprendra le 7 mars 2006.

Les Investisseurs sont conseillés par Global Equities et par le cabinet d'avocats Orrick Rambaud Martel.